DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

## **EXTRAIT**

## DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL GENERAL

Réunion du 3 décembre 2012

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

<u>Etaient</u> présents :

Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU,

Monsieur Louis BECKER, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLY, Monsieur Francis GRIGNON, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s):

Excusé(s): Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Gaston DANN, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur

Robert HERRMANN

<u>Absent(s)</u>: Monsieur Thierry CARBIENER

Rapporteur: Monsieur Jean-Michel FETSCH

N° CP/2012/961 - Administration générale - 5
Prise à bail transitoire de locaux à MOLSHEIM

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve le bail à conclure avec la SARL "Ecospace" relatif à la prise en location du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2014, de locaux d'une superficie de 138 m² au 2ème étage de l'immeuble "Le grand sport", et des places de stationnement correspondantes, situés 18, rue Gaston Romazzotti à MOLSHEIM.

Le loyer hors charges s'établit à 25 458,40 € HT par an, indexé sur l'évolution de l'indice INSEE du coût de la construction.

La commission permanente autorise par ailleurs son président à signer ce bail au nom du Département.

Pour extrait conforme : Pour le Président Le Directeur des services de l'assemblée Adopté à l'unanimité

Le Président, Guy-Dominique KENNEL

Jean-Jacques STAHL

H22

Accusé de réception N°: A067-226700011-20121203-73148-DE-1-1\_0

Acte certifié exécutoire au : 07/12/12